

# STAGE - LEA3

Pour rappel : si vous devez effectuer un stage à l'étranger, vous avez l'obligation de nous faire parvenir, **le plus tôt possible (minimum 20 jours avant car nous avons des démarches à effectuer après de la CPAM)**, les éléments énumérés ci-dessous.

Documents à fournir à votre secrétariat pédagogique :

- La convention de stage remplie et signée par l'organisme d'accueil et votre responsable de parcours en **3 exemplaires**.
- Votre **attestation Responsabilité Civile** : attention aux dates, elles doivent correspondre aux dates de votre convention
- L'attestation de **rapatriement** (à demander à votre assurance) : attention aux dates, elles doivent correspondre aux dates de votre convention.
- La photocopie de votre **attestation de sécurité sociale étudiante**.
- La **demande de maintien** à remplir partiellement jusqu'à "PAYS"
- La photocopie de votre certificat de scolarité.
- La photocopie de votre carte d'étudiant.

**VOUS AUREZ VOTRE CONVENTION DE STAGE SIGNEE UNIQUEMENT APRES AVOIR OBTENU L'ACCORD DE LA CPAM CONCERNANT VOTRE DEMANDE DE MAINTIEN DES DROITS A L'ETRANGER.** Il est donc nécessaire de respecter le délai de réponse de 20 jours environ.

ATTENTION: vous devez consulter la classification de la zone où vous effectuer votre stage  
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de l'université:  
<http://www.univ-tln.fr/Etudiants-Realiser-un-stage.html>

\*\*\*\*N'oubliez pas également de fournir la photocopie de votre accord préalable ainsi que la date de votre retour en France.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE**